

## Compte- rendu du conseil municipal Du mardi 22 février 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour à 20 h 30. 10 membres présents. Absents excusés : Hélène Epinat, Dominique Giraud, Jean Pierre Lafarge, Romain Touly.

**Plan de formation 2022 - 2024** : Périodiquement, le Centre de Gestion de la Loire nous propose les programmes de formations organisés à l'attention des salariés des collectivités territoriales. Le conseil en a pris connaissance et les a approuvés sans réserve.

**Application des 1607 heures** : Pour ces mêmes salariés, le gouvernement nous demande l'approbation de son programme d'annualisation du temps de travail, soit 1607 heures, ce qui correspond à une durée hebdomadaire de 35 heures. Cette proposition est également acceptée à l'unanimité.

**Subvention USEP** : Les communes d'Arthun, Boën, Bussy, Marcoux et Montverdun ont créé, au sein de l'Amicale Laïque, une section baptisée USEP, dans le but d'organiser des rencontres sportives entre les élèves de leurs écoles. Pour boucler son budget et faire face aux dépenses, essentiellement liées aux déplacements, cette dernière sollicite les municipalités concernées. Nous proposons le versement d'une subvention de 100 €, ce qui ne suscite aucune contestation.

**Motion de soutien en faveur du C.H. du Forez** : La presse locale a largement commenté les débats, au sein tant de Loire Forez que de Forez Est, concernant le soutien que ces deux agglos entendent apporter à leur hôpital public. En résumé, les financements en provenance de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du Ségur s'avèrent très nettement en dessous des besoins pour la mise aux normes des bâtiments et des outils sur les deux sites de Montbrison et Feurs. La motion demande de porter ce financement à 50 millions d'€ et en donne les axes de destination. Elle réclame d'autres mesures structurelles aussi bien pour la formation des médecins que pour la réduction de l'écart des rémunérations entre public et privé. Après débats, elle est acceptée à l'unanimité.

**Rénovation de la Mairie. Point sur l'avancement des travaux** : La charpente et l'isolation sont terminées sur les deux bâtiments. L'avenant demandé par l'entreprise Boiron pour les surplus de travaux nécessités sur la charpente s'élève à 5 800 € HT, soit 6 960 € TTC, ce qui est jugé très raisonnable et accepté par l'ensemble du conseil. Le déménagement provisoire du secrétariat est programmé pour le 8 mars. Les bonnes volontés sont les bienvenues.

**Travaux de voirie** : Le budget annuel qui leur est alloué s'élève à 45 000 €. L'ensemble des travaux pour 2022 couvrira une partie du budget de 2021, inutilisée pour des raisons de concordance de calendrier avec les travaux de réseaux de Loire Forez, et de celui de 2023.

Ils concerneront globalement le revêtement en bi-couche de la route des Merlains (les travaux de réseau sont en cours), en enrobé de la route de Arboulières jusqu'à la hauteur de la maison Barry, d'une partie de la route de Gouterelle sur 150 m environ avant la croix, et de la route de l'Eglise. Par ailleurs, de violentes intempéries fin 2021 nous ont conduit à doubler un fossé busé au débit insuffisant au-dessus de la ferme Duclos. (Coût 3 825 € HT).

## Questions diverses :

- **Secrétariat Mairie** : Nous devons pourvoir au prochain départ en retraite de Pascale Morel, prévu pour le 15 mars. Un appel à candidature a été publié dernièrement. Les réponses que nous avons reçues ont pu être examinées et le conseil se prononcer. La candidature de Mme Kathleen Pancalet a été retenue.
- **Chasse-neige** : Avec un peu de retard en raison d'une erreur de modèle, heureusement sans conséquence vu l'enneigement cet hiver, nous avons reçu la lame commandée. Le coût s'élève à 5 028 € TTC. Une délibération est nécessaire pour pouvoir payer cette facture avant le vote du budget. Il en est de même pour les deux premières factures de Loire Forez au titre de l'AC Investissement pour un total de 4 408 €.
- **Local chasse** : La commune étant propriétaire du local, aux termes de l'accord passé avec l'ACCA, ne percevra pas sa part de la taxe d'aménagement afférente à cette construction. En ce qui concerne le droit de branchement pour les eaux usées, (2 500 €), il est décidé après débat de le prendre en charge à hauteur de 50 %. (6 voix pour, 2 contre et 2 abstentions).
- **Ecole** : En plus du préau pour lequel une demande de subvention est en cours, nous allons être confrontés un jour ou l'autre à un problème de chauffage, la chaudière à fuel en place donnant de plus en plus de signes de fatigue. Après discussion, Il semble que nous nous orienterons vers un système de pompe à chaleur, Mais quoi qu'il en soit nous allons d'abord étudier les différentes solutions en termes de coût et d'infrastructure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.